CERCLE SCOLAIRE DE
CORPATAUX-MAGNEDENS ET ROSSENS
CASE POSTALE 2
1728 ROSSENS

Année scolaire 2014-2015
Informations générales à conserver

Table des matières

INTRODUCTION	*2*
CORPS ENSEIGNANT	*3*
HORAIRE DES CLASSES	*4*
ALTERNANCE	*4*
TRANSPORTS	*5-6*
REGLES DU BUS	*6*
ARRIVEE A L'ECOLE	*7*
ABSENCES	*8*
DEMANDE DE CONGE	*8*
6 REGLES DE VIE DE LA CHARTE DE L'ECOLE	*9*
DIVERS	*9*
EDUCATION PHYSIQUE	*10*
PISCINE	*10*
CALENDRIER DE PISCINE	*11*
REPARTITION DES CLASSES	*12-13*
RENTREE SCOLAIRE	*14*
REUNIONS DE PARENTS	*15*
ACTIVITES PARTICULIERES	*15*
POUX	*16-17*
COMMISSION SCOLAIRE	*18*
ADRESSES UTILES	*18*
SERVICES AUXILIAIRES SCOLAIRES	*19*
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	*20*
GARDE D'ENFANTS A DOMICILE	*20*
BIBLIOTHEQUE	*20*
APRG	*21*
SECURITE ROUTIERE	*22*
CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015	*23*

INTRODUCTION

Chers Parents,

A la veille des vacances d'été, certainement les bienvenues pour tout le monde, nous vous faisons parvenir les informations utiles à la bonne marche de la prochaine année scolaire. **Les renseignements ci-après ne vous seront plus communiqués par les enseignants.**

Après plusieurs séances de travail consacrées à l'élaboration de la nouvelle répartition, nous pouvons aujourd'hui vous en communiquer le résultat qui, nous l'espérons, suscitera toute satisfaction.

Les 261 élèves que comptera notre cercle scolaire l'automne prochain seront répartis dans 10 classes primaires et 3 classes enfantines. Malheureusement, les effectifs annoncés à la Direction de l'instruction publique le 15 juin ne nous permettent pas de maintenir le nombre de classes des deux dernières années.

Classes enfantines

A la rentrée le jeudi 28 août 2014, les enfants seront répartis dans trois classes, une sur le site de Rossens, une sur le site de Corpataux et une sur le site de Magnedens.

Classes 1P et 2P

Les élèves seront répartis en trois classes : une classe 1P, une classe 2P et une classe 1P-2P.

Classes 3P et 4P

Le cycle des 3P et 4P sera composé de 4 classes, respectivement 1 classe de 3P, 1 classe de 3P-4P et 2 classes de 4P.

Classes 5P et 6P

Les enfants qui intégreront ce cycle seront répartis dans 3 classes. Notre cercle comptera 2 classes de 5P et 1 classe de 6P. Les trois classes seront sur le site de Rossens. Nous avons réussi à dégager des unités d'enseignement au sein du cercle scolaire. Ces différentes unités d'enseignement pourront être utilisées dans la classe de 6P qui a un effectif un peu plus chargé.

La complexité de la répartition des classes nous contraint à vous rendre attentifs au fait qu'il ne nous est malheureusement pas possible de tenir compte des demandes individuelles. Les critères pédagogiques que nous privilégions pour la répartition des classes sont : l'équilibre des classes, le niveau des élèves, l'intégration d'enfants rencontrant plus de difficultés.

Veuillez prendre note que **la répartition ci-jointe n'est pas une proposition mais bien le résultat d'une décision définitive.**
Les parents qui s'y opposeraient peuvent cependant adresser par courrier postal une réclamation motivée à la **Commission Scolaire**, ceci dans un délai de dix jours.

CORPS ENSEIGNANT

Nous tenons à relever l'étroite collaboration avec le corps enseignant, les enseignants spécialisés et l'inspectrice scolaire, qui a permis d'aboutir à une solution visant à créer un climat de travail optimal pour chaque enfant. Nous les remercions pour la qualité de leur travail.

Au revoir…

Mmes Sophie Korol enseignante à l'école enfantine de Corpataux, Anne Vuilleumier enseignante en 2ème primaire à Rossens et M. Cyril Giordano enseignant en 4ème primaire à Corpataux quittent notre cercle scolaire. Nous leur exprimons nos vifs remerciements pour leur dévouement, leur excellent travail et leur précieuse collaboration. Nous leur souhaitons plein succès dans leur nouvelle fonction.

Nous avons le plaisir d'accueillir :

Mme Mélanie Dousse, domiciliée à Fribourg, qui collaborera en duo pédagogique avec Mme Sandrine Delacour-Bergmann dans la classe enfantine de Corpataux, en remplacement de Mme Sophie Korol.

Mme Florence Tomasetti, domiciliée à Farvagny, qui collaborera en duo pédagogique avec Mme Sylviane Bielmann dans la classe de 2ème primaire à Rossens.

Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à toutes ces informations, recevez, Chers Parents, notre plus cordial message.

LA COMMISSION SCOLAIRE

HORAIRE DES CLASSES

CLASSES ENFANTINES

Rossens et Corpataux: Matin: 8h00 - 11h40 Après-midi: 13h40 - 15h20
Récréation: 9h40 - 10h00

Magnedens: Matin: 8h10 - 11h50 Après-midi: 13h50 - 15h30
Récréation: 9h50 - 10h10

Mercredi: après-midi congé

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Présence élèves Grands 2ème EE	X		X	X	X
Présence élèves Petits 1ère EE		X	X		
Après-midi					
Présence élèves Grands 2ème EE	X			X	X
Présence élèves Petits 1ère EE	X	X		X	

Grands 2ème EE : 01.08.2008 au 31.07.2009

Petits 1ère EE : 01.08.2009 au 31.07.2010

CLASSES PRIMAIRES

Rossens et Corpataux: Matin: 8h00 - 11h40 Après-midi: 13h40 - 15h20
Récréation: 9h40 - 10h00

Mercredi: après-midi congé

ALTERNANCE POUR LES CLASSES DE 1P ET 2P

Congé pour une moitié de classe : mercredi matin - selon répartition jointe.
Congé pour l'autre moitié : jeudi matin - selon répartition jointe.

Toutefois, veuillez prendre note que l'alternance tombera les semaines suivantes :

La semaine de la rentrée du 28 au 29 août 2014	La semaine du 3 au 7 novembre 2014
La semaine du 5 au 9 janvier 2015	La semaine du 27 avril au 1er mai 2015
La semaine du 11 au 15 mai 2015	La semaine du 1er au 5 juin 2015
La semaine du 29 juin au 3 juillet 2015	

Ces dates ne seront plus rappelées par les enseignantes.

TRANSPORTS

La gestion des transports scolaires sera désormais organisée par les Transports Publics Fribourgeois (TPF). Cette sous-traitance n'occasionnera pas de changement au niveau des horaires.

La personne responsable auprès des TPF est :

M. Olivier Meuwly	☏ 026 / 351 02 23
Natel - bus de Rossens	☏ 079 / 561 11 27
Natel - bus de Corpataux	☏ 079 / 507 45 58

HORAIRE DU BUS

Matin		**Après-midi**	
Bus à Magnedens	7h40	Bus à Magnedens	13h20
Bus à Rossens	7h40	Bus à Rossens	13h20
Bus à Corpataux	7h45	Bus à Corpataux	13h25
Bus à Illens	7h50	Bus à Illens	13h30
Bus à Corpataux (pour Magnedens)	8h00	Bus à Corpataux (pour Magnedens)	13h40

La commission scolaire demande aux parents et aux enseignants d'avertir impérativement les conducteurs des absences et des changements par rapport aux horaires habituels. Près de 80 trajets sont organisés chaque semaine entre Magnedens et Rossens via Corpataux. Chaque retard entraîne une cascade de retards. Pensez-y, merci !

Les conducteurs respecteront strictement l'horaire. Lorsqu'un enfant n'est pas présent à l'heure prévue pour le départ du bus, les conducteurs se réservent la possibilité de partir sans lui. Il se trouve dès lors sous la responsabilité de ses parents qui organiseront le déplacement.

ATTENTION !

La gymnastique et certaines activités créatrices ont lieu à Rossens, selon un horaire qui vous sera communiqué en début d'année par les enseignants.

TRAJETS SUPPLEMENTAIRES EN BUS

Vu le nombre important d'enfants à transporter pour la rentrée scolaire 2014-2015, il ne nous sera pas possible d'accepter cette année des enfants supplémentaires pour un quelconque trajet.

COMPORTEMENT DANS LE BUS

Les enfants sont tenus d'avoir un comportement correct envers les conducteurs et leurs camarades, de respecter strictement les horaires et les consignes de sécurité. Ceux qui n'adopteraient pas un comportement jugé adéquat lors des transports seront sanctionnés. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du bus.

REGLES DU BUS

Je fais preuve de politesse envers le conducteur.
Je respecte le matériel.

1. A la sortie des classes, je me prépare rapidement et je rejoins mon bus de suite.
2. A l'arrivée du bus, j'attends calmement l'arrêt complet du véhicule et je me tiens assez loin du bus pour être en sécurité.
3. Seuls les conducteurs et les enseignants ont le droit de manipuler les portes. J'ouvre les fenêtres selon les consignes des conducteurs en respectant l'interdiction de mettre tête ou mains à l'extérieur.

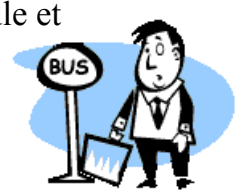

4. Lorsque les portes sont ouvertes, je laisse descendre les personnes se trouvant dans le bus et je m'installe sur la place qui m'est attribuée et ceci de façon à laisser de la place pour les suivants. J'attache ma ceinture.
5. Durant le trajet, mon goûter et ma boisson restent dans mon sac.
6. Je reste assis, je parle calmement et je respecte les autres occupants du bus.
7. En sortant du bus, je vérifie que j'ai toutes mes affaires et je suis attentif à la circulation.

ARRIVEE A L'ECOLE

Nous vous rappelons que les enfants qui n'utilisent pas le service de bus ne doivent pas se trouver à l'emplacement prévu pour l'attente de celui-ci, puisque la cour leur offre de nombreuses autres possibilités aménagées.

Une surveillance est assurée par le corps enseignant, 10 minutes avant et 10 minutes après la fin des cours. Les enfants de Rossens ou de Corpataux qui ne sont pas transportés par le bus scolaire doivent impérativement quitter l'école dès la fin des cours. Hors de ce créneau, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

La Commission Scolaire et le corps enseignant demandent aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école **au plus tôt 10 minutes et au plus tard 5 minutes avant le début des cours**, ceci pour des raisons de sécurité. La surveillance et la présence de patrouilleurs n'étant pas assurées hors de ce créneau horaire.

Rappel

Nous souhaitons vivement que le transport des enfants par les parents soit réservé à de rares exceptions et que les enfants se rendent à l'école simplement à pied.

La commune de Corpataux-Magnedens rappelle que le parcage et l'accès dans la cour d'école sont interdits à tous les véhicules à l'exception des bus scolaires et des services d'intervention (feux bleus).
Les véhicules doivent être parqués sur les places de parc situées au bâtiment communal de la Tuffière.

BAN
Interdiction formelle de parquer dans l'enceinte de l'école à tous véhicules. Toute récidive sera punie d'une
Amende jusqu'à Fr. 2'000.–
Le Juge de Paix

La commune de Rossens rappelle qu'en dehors des manifestations organisées dans le complexe scolaire, il est interdit de stationner entre les deux bâtiments scolaires.

ABSENCES

En cas de maladie, de visite chez un médecin ou pour toute autre absence légitime d'un élève, les parents ou les personnes qui ont la garde de l'enfant doivent impérativement informer le titulaire de la classe **chaque jour**, avant le début des cours. Au besoin, avertir également le conducteur du bus scolaire. Un certificat médical est nécessaire dès le 5ème jour de maladie, jours de congé compris.

En cas d'absence non annoncée et pour des questions de responsabilité, les enseignants sont tenus d'avertir immédiatement la Commission Scolaire qui déclenchera les recherches nécessaires.

☏ Rossens	026 / 411 20 60	☏ Corpataux	026 / 411 28 60
☏ Magnedens	026 / 411 32 75	☏ Classe 3-4PC	026 / 411 26 69

DEMANDE DE CONGE

Toute demande de congé de 1 à 3 jours est à adresser **au moins 10 jours ouvrables avant la date concernée** et par écrit à la responsable d'établissement. Veuillez demander le formulaire à remplir auprès de l'enseignant de votre enfant. Ce congé n'est pas un droit à des vacances supplémentaires mais limité à des circonstances justifiées.

Pour les congés de plus de 3 jours, une demande écrite et motivée doit être adressée 3 semaines avant la date prévue à l'Inspectorat scolaire, avec l'indication précise du motif.

Nous rappelons que les parents sont tenus de prendre leurs dispositions pour respecter le temps d'école. Toute demande de dérogation au calendrier scolaire ne concerne que des cas exceptionnels, imprévus et dûment motivés.

Nous attirons votre attention sur le fait que, selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est illégitime. Ces absences font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et peuvent être sanctionnées par une amende.

6 REGLES DE VIE DE LA CHARTE DE L'ECOLE

Afin d'améliorer la vie au quotidien dans nos établissements, nous vous rappelons les termes de la Charte de l'école.

- *Je respecte les autres par les gestes et par les mots;*
- *Je m'exprime correctement, sans mot grossier;*
- *Je salue les adultes que je rencontre;*
- *Je parle doucement et je me déplace calmement dans les bâtiments scolaires;*
- *Je trie mes déchets et je les mets dans la poubelle;*
- *Après l'école, je quitte la cour sans tarder.*

Ces règles de vie seront expliquées en classe et feront l'objet d'un contrat écrit qui sera signé par l'enfant, l'enseignant et les parents. Nous participerons tous à ce projet et chacun y sera lié par sa signature.

Le non respect répété des règles de vie obligera l'enseignant à prendre contact avec les parents et fera l'objet d'une discussion afin de trouver ensemble des solutions aux comportements qui entravent le bon déroulement de la vie de l'école.

DIVERS

OBJETS INTERDITS A L'ECOLE

Téléphones mobiles, trottinettes, patins, planches à roulettes, chaussures à roulettes, jeux électroniques, MP3, et de façon générale les objets dangereux (couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes, pétards, frondes...).

EDUCATION PHYSIQUE

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (tee-shirt, short ou training, etc.) et des baskets (pas de ballerines) ne laissant **pas de traces sur le sol.**
Nous vous rendons attentifs aux risques de vol dans les vestiaires.

Mme Gendre, concierge de la halle de gym ☏ 026 / 411 16 56 ou 079 / 732 92 28

PISCINE

Changement d'horaire

L'horaire du vendredi après-midi, pour les élèves fréquentant les cours de piscine, reste identique aux années passées, soit : de 14h20 à environ 16h30.

Objets perdus

Piscine de l'Ecole libre publique de Fribourg ☏ 026 / 309 26 10

Nous vous rendons attentifs aux risques de vol dans les vestiaires.

Consignes

Le bonnet de bain n'est pas nécessaire, toutefois les filles qui ont de longs cheveux doivent obligatoirement les attacher. Si votre enfant a des verrues, il doit prendre avec lui une paire de chaussettes propres : un contrôle sera fait par le moniteur.
Il est préférable de porter des vêtements faciles à remettre après la douche.

Attention ! Nous vous recommandons d'enlever tous les bijoux, montres et si possible les lunettes.

CALENDRIER DE PISCINE

Dates		Classe
05 sept.14	19 sept.14	2PR
12 sept.14	26 sept.14	
	03 oct.14	
10 oct.14	07 nov.14	4PR
17 oct.14	14 nov.14	
	21 nov.14	
28 nov.14	12 déc.14	5PaR
05 déc.14	19 déc.14	
	09 janv.15	
16 janv.15	30 janv.15	3PR
23 janv.15	06 févr.15	
	13 févr.15	
27 févr.15	13 mars 15	4PC
06 mars 15	20 mars 15	
	27 mars 15	
24 avril 15	22 mai 15	6PR
08 mai 15	29 mai 15	
	12 juin 15	
19 juin 15		5PbR
26 juin 15		

Dates		Classe
05 sept.14	19 sept.14	5PbR
12 sept.14		
26 sept.14	17 oct.14	1-2PC
03 oct.14	07 nov.14	
10 oct.14		
14 nov.14	05 déc.14	1PC
21 nov.14	12 déc.14	
28 nov.14		
19 déc.14	23 janv.15	3-4P
09 janv.15	30 janv.15	
16 janv.15		
06 févr.15	06 mars 15	EEM
13 févr.15	13 mars 15	
27 févr.15		
20 mars 15	08 mai 15	EEC
27 mars 15	22 mai 15	
24 avril 15		
29 mai 15	26 juin 15	EER
12 juin 15		
19 juin 15		

***Les enseignants de piscine* :** Mme Barbara Meier et M. Rabih El Haddad.

REPARTITION DES CLASSES

Le numéro de téléphone du corps enseignant est à utiliser uniquement en cas d'extrême urgence.

EER

Greca Chantal (40 %)
Imp. du Pré-de-l'Eglise 30
1728 Rossens - 026 411 25 80

Raemy Jacqueline (60 %)
Imp. de la Côte 38
1725 Posieux - 026 411 27 05

2PR
EEbR

Bielmann Sylviane (80 %)
Imp. des Pommiers 14
1728 Rossens - 026 411 21 64

Tomasetti Florence (20 %)
Pleinvent 26
1726 Farvagny - 026 411 12 90

☎ **026 / 411 20 60**

Rossens

3PR

Nungässer Aurélie (50 %)
En Kaisa 23
1726 Farvagny - 026 411 44 77

Waeber Sonia (50 %)
Imp. du Pré-de-l'Etang 7
1728 Rossens - 026 411 37 65

4PR

Geinoz Anne-Pascale (80 %)
Route du Pallin 4
1695 Villarlod - 026 411 20 27

Brügger Anne-Laure (20 %)
Imp. de la Chauderette 33
1728 Rossens – 026 411 07 03

5PaR

Gisler Marie (40 %)
Rte de Farvagny 10
1695 Rueyres-St-Laurent
079 736 14 96

Manzini Ullrich Laure (60 %)
Rte du Gibloux 11
1695 Villarlod – 026 411 11 13

5PbR

Rossier Fabien
En Champ Didon 121
1740 Neyruz - 079 404 26 07

6PR

Brodard Yves
Rte de la Raveire 21
1728 Rossens - 026 411 19 55

Responsable d'établissement

Gremaud Alexandra
Rte de Broc 51
1638 Morlon - 079 509 12 76

Le numéro de téléphone du corps enseignant est à utiliser uniquement en cas d'extrême urgence.

EEC

Dousse Mélanie (60 %)
Rue Joseph-Piller 11
1700 Fribourg - 079 754 82 30

Delacour-Bergmann Sandrine (40 %)
Ruelle de la Fonjalla 5
1663 Pringy - 076 496 72 12

☎ **026 / 411 28 60**

☎ **026 / 411 26 69**

EEM
EEbR

Roulin Nicole (50 %)
Rte de Montmasson 54
1633 Marsens - 026 915 06 78

Rumo Jacqueline (50 %)
Imp. de la Clé 15
1730 Ecuvillens – 079 509 32 19

Classes ACT-ACM

Ropraz Bettina
Kaeser Magali

1PC

Mabillard Emeline
Le Perré 32
1637 Charmey - 078 600 95 39

Corpataux

1-2PC

Egger Valérie (60 %)
Rte du Centre 1
1727 Corpataux - 079 476 04 80

Häni Christelle (40 %)
Rte du Chêne 39
1756 Lovens - 079 255 11 29

3-4PC

Repond Sidonie (50 %)
Rte de Châtonnaye
1691 Villarimboud – 026 653 05 40

Chassot Lucie (50 %)
Rte de Corbières 160
1646 Echarlens - 079 667 53 27

4PC
EEbR

Gumy Fabien
Rte de la Rosaire 40
1625 Sâles – 079 776 88 08

Magnedens

☎ **026 / 411 32 75**

RENTREE SCOLAIRE

Cette année la rentrée scolaire a lieu le jeudi 28 août 2014.

Ce jeudi-là, il n'y a pas d'alternance. Tous les enfants de 1P et 2P viennent à l'école.

Pour l'école enfantine :

- les élèves de EE2 viennent à l'école le matin et ont congé l'après-midi;
- les élèves de EE1 viennent à l'école l'après-midi et ont congé le matin.

Matériel pour l'école enfantine

- un sac d'école « enfantine »
- une boîte de crayons de couleur et une boîte de feutres étiquetées avec le prénom de l'enfant (la qualité prime sur la quantité)
- un tablier à manches longues avec suspend
- des chaussons qui tiennent aux pieds
- un paquet de mouchoirs
- deux photos de l'enfant

Matériel pour l'école primaire

- un sac d'école
- un plumier
- une paire de ciseaux
- une boîte de crayons de couleur et une boîte de feutres étiquetées avec le prénom de l'enfant (la qualité prime sur la quantité)
- un tablier ou une vieille chemise avec suspend
- des chaussons
- un paquet de mouchoirs

Matériel supplémentaire par degré

<table>
<tr><th>1P et 2P</th><th>3P et 4P</th><th>5P et 6P</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Une boîte plastique rectangulaire entre 0.75 et 1l avec couvercle</td><td colspan="2">Une plume et des cartouches d'encre
Un effaceur
Un taille-crayon
Un stabilo jaune ou vert
Une colle en bâton</td></tr>
<tr><td></td><td>Un porte-mine 0.5mm
Un compas (de préférence Kern)</td></tr>
</table>

REUNIONS DE PARENTS

Classes	*Réunion de parents*	*Entretiens individuels*	*Classes*	*Réunion de parents*	*Entretiens individuels*
EEM	Le 14.10.2014 à 19h30 pour les EE1	✖ pour les EE2	3PR	Le 13.10.2014 à 17h30	
EE1R	Le 07.10.2014 à 20h00	✖	3-4PC	Le 04.09.2014 à 19h00	
EE2R	Le 11.12.2014 à 17h30	✖	4PC		✖
EEC	Le 04.11.2014 à 19h30 pour les EE1	✖ pour les EE2	4PR		✖
1PC	Le 18.09.2014 à 17h30		5PaR	Le 22.09.2014 à 19h30	
1-2PC	Le 23.09.2014 à 19h30 pour les 1P	✖ pour les 2P	5PbR	Le 22.09.2014 à 19h00	
2PR		✖	6PR	Le 15.09.2014 à 20h00	

ACTIVITES PARTICULIERES

Manifestation	**Date**	**EE1**	**EE2**	**1P**	**2P**	**3P**	**4P**	**5P**	**6P**
Camp de ski	du 23.02 au 27.02.2015							✖	✖
Camp vert	A définir			✖	✖				
Marche d'automne	le 15.09.2014	✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖

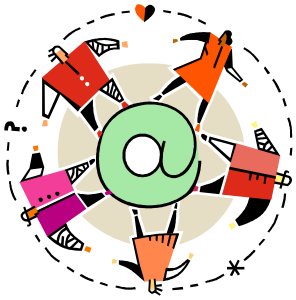

SITE DU CERCLE SCOLAIRE
http://rossens.educanet2.ch/cmr/

POUX

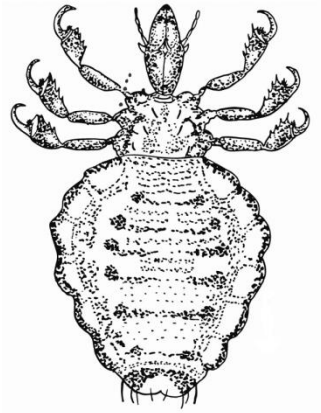

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES POUX
MESSAGE DU MEDECIN CANTONAL

Le pou de la tête est un parasite typiquement humain et il ne transmet pas de maladies sauf en cas d'infestation massive et de longue durée. Il affectionne tous les cuirs chevelus sans distinction de classe sociale ou de propreté. Ce n'est pas une maladie humiliante, mais un incident qu'il est aisé de traiter.

Qu'est-ce qu'un pou ?

Le pou est un petit insecte grisâtre de 3 millimètres qui se nourrit de sang humain. Il s'accroche à la base du cheveu, plutôt au niveau de la nuque et derrière les oreilles où il dépose ses œufs, appelés lentes. De couleur blanche, ces dernières ont une forme comparable au grain de riz. Elles peuvent être confondues avec des pellicules mais, contrairement à celles-ci, elles sont solidement accrochées au cheveu. La durée du développement de la lente pour parvenir au pou adulte est de 17 jours.

Les poux ne volent pas et ne sautent pas. Ils ont 6 pattes munies de petits crochets et marchent relativement vite.

La durée de vie d'un pou sur l'homme est de 1 mois, dans l'environnement à température de la chambre elle est d'une semaine. Les poux résistent à l'eau et aux shampooings traditionnels.

Comment attrape-t-on les poux ?

La transmission se fait par contact direct de cheveux à cheveux ou par l'intermédiaire d'objets tels que brosse à cheveux, bonnets, écharpes.

Quels sont les symptômes lorsque l'on a des poux ?

Démangeaisons surtout dans la région de la nuque et derrière les oreilles. La présence de lentes peut être constatée à la base des cheveux.

Quels sont les moyens de traitement des poux ?

Le pou résiste à l'eau et aux shampooings traditionnels. Demandez à votre pharmacien un produit spécifique. Il en existe plusieurs formes tels qu'aérosols, lotions, shampooings, poudres.

Important ! L'usage incorrect et incomplet de produits contre les poux peut favoriser l'apparition de phénomènes de résistance. Pour éviter cela, il est nécessaire de suivre scrupuleusement le mode d'emploi tant au niveau du dosage que de la durée de traitement. Tout traitement nécessite une deuxième application 7 à 10 jours après afin de s'assurer que les lentes sont également détruites.

Attention ! Certaines substances ou pratiques peuvent neutraliser l'effet des traitements. Il s'agit du vinaigre, des revitalisants, du chlore des piscines, du séchage au foehn.
L'emploi du peigne anti-lentes (petit peigne avec des dents très serrées) est indispensable. Il permet de décoller les lentes des cheveux après le shampooing. Le peignage doit s'effectuer la tête en bas, en passant le peigne de la nuque vers la pointe des cheveux.

<u>Quels sont les moyens de prévention afin d'éviter la propagation des poux ?</u>
Contrôler toute la famille et traiter ceux qui sont contaminés. **Prévenir l'enseignant de votre enfant**.

Lavez soigneusement toute la literie, les habits, peignes et brosses à une température d'au moins 60 degrés. Mettez dans un sac poubelle hermétiquement fermé pendant 4 semaines ou congelez (-10 à -15 degrés) pendant 24 heures ce qui ne peut être lavé à cette température tels que peluches, écharpes, grosses vestes, pulls en laine, etc.
Attirez l'attention de l'enfant sur la nécessité d'éviter l'échange d'effets personnels tels que brosse à cheveux, barrettes, bonnets, écharpes. Conseillez à l'enfant de ranger bonnet et écharpe dans la manche de sa veste.

Le problème des poux étant récurrent, merci de bien vouloir vérifier la tête de votre enfant régulièrement et de prévenir l'enseignant si celui-là a des poux !

COMMISSION SCOLAIRE

La Commission Scolaire veille à la collaboration entre l'école et les parents.
Elle aplanit les difficultés qui surgissent entre parents, maîtres et élèves.
La Commission Scolaire a en outre les attributions suivantes, qu'elle exerce sous l'autorité du Conseil Communal (Loi scolaire, Art.63) :
a) elle surveille le fonctionnement de l'école ;
b) elle élabore le règlement scolaire local ;
c) elle expédie les affaires courantes ;
d) elle organise les transports scolaires

Présidente et déléguée commune de Rossens

CAPPER	Christine	Impasse du Marais 9 1728 Rossens	026 / 402 28 68
ccapperloup@gmail.com			

Vice-présidente et déléguée commune de Corpataux-Magnedens

VEZ	Brigitte	Rte des Chênes 38 1727 Corpataux	026 / 401 53 55
brigitte.vez@worldcom.ch			

Secrétaire

CHAMBETTAZ	Marie-Françoise	Rte du Bugnonet 25 1728 Rossens	026 / 411 08 85
mfch@bluewin.ch			

Responsable d'établissement du cercle scolaire

GREMAUD	Alexandra	Route de Broc 51 1638 Morlon	079 / 509 12 76
alexandra.gremaud@fr.educanet2.ch			

ADRESSES UTILES

Inspectrice scolaire (EE à 6P)

Mme Myriam Repond-Sapin	026 / 305 73 66
myriam.repond-sapin@fr.ch	079 / 746 40 60
Secrétariat de l'Inspectorat	026 / 305 73 65

Adresse du courrier

Inspection des écoles enfantines et primaires
Région sud
Ch. des Mazots 2
1700 Fribourg

DICS (Service enseignement obligatoire) 026 / 305 12 06

SERVICES AUXILIAIRES SCOLAIRES

Direction 026 / 484 87 87
Mme Annelyse Ruppen
Centre de logopédie Flos Carmeli
Rte St-Barthélémy 18
1700 Fribourg

www.flos-carmeli.ch

Pour le cercle

Psychologie :	Mme Emilie Charrière (jeudi)	026 / 411 01 61
Logopédie :	Mme Anne-Lise Amato (lundi, vendredi matin)	026 / 411 32 60
	Mme Emilie Boffard (mardi, jeudi, vendredi après-midi)	026 / 411 32 60

Farvagny

Psychomotricité :	Mme Chantal Villet (mardi, mercredi)	026 / 411 96 14

PERMANENCE DU SERVICE AUXILIAIRE

Il s'agit d'un lieu pour les parents et les enseignants qui souhaitent rencontrer les personnes des S.A.S (psychologue, logopédiste, psychomotricienne) et discuter de leur enfant, de leur élève ou d'une situation particulière.
Elle se déroule dans le bureau de la logopédie scolaire (école de Rossens) le mardi de 17h00 à 18h30.
Les rendez-vous se fixent sur inscription en téléphonant au 026 / 411 32 60.

Les dates pour l'année 2014-2015 vous seront communiquées ultérieurement.

Présidente

VEZ Brigitte Rte des Chênes 38 026 / 401 53 55
1727 Corpataux

brigitte.vez@worldcom.ch

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE ROSSENS

Présidente

PERROUD	Janine	Imp. du Puits 2 1728 Rossens	026 / 411 08 59

marmorata5@bluewin.ch
Adresse postale : Case postale 9, 1728 Rossens

GARDE D'ENFANTS A DOMICILE

Le Chaperon Rouge est un service de garde d'enfants à domicile qui offre aux parents se trouvant momentanément dans une situation difficile, une solution simple et rapide pour la garde de leurs enfants. Les collaboratrices du Chaperon Rouge s'occupent d'enfants malades durant l'absence professionnelle de leurs parents, d'enfants en bonne santé durant la maladie ou l'hospitalisation de leurs parents ou encore si la garde habituelle ne peut pas prendre en charge les enfants à ce moment-là.

Contact Tél. 026 / 347 39 49 chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE ET COMMUNALE DE ROSSENS

Rte d'Illens, nouveau bâtiment scolaire
Tél. 026 / 411 33 13 (pendant les heures d'ouverture)
Mardi et vendredi de 15h00 à 18h00 (uniquement en période scolaire)

Responsable

BUGNON	Antoinette	Imp. du Grand-Pré 28 1728 Rossens	026 / 411 27 95

APRG - Association de Parents de la Région du Gibloux

Vous pouvez inscrire votre/vos enfant(s) aux devoirs surveillés qui ont lieu les lundis, mardis et jeudis à Rossens et/ou à Corpataux.

Adresse : www.espaceparents.ch
info@espaceparents.ch
Mme Valérie Maye Pittet, 1728 Rossens
CP 43 - 1726 Farvagny

Pour tout renseignement, s'adresser à:
Mme Valérie Maye Pittet - Rte du Bugnonet 11 - 1728 Rossens 026 / 422 11 80

Mercredi 24 sept. 2014	20h00 Rossens (au-dessus de l'ancienne poste)	Assemblée Générale
Lundis 6-13 oct., 3-10 nov., 1-15 déc. 2014	16h30-18h00 Rossens (au-dessus de l'ancienne poste)	Boîte à outils pour traverser le CO avec Mme Mary Wenker
Mardis 23-30 sept., 7-14 oct., 4-11-18-25 nov., 2-9 (16 réserve) déc. 2014	16h45-18h15 Hall de gym Vuisternens-en-Ogoz	Boxe éducative, garçons et filles 5-6P avec M. Oscar Kadishi
Mercredis 24 sept., 1-8-15 oct., 5 12-19-26 nov., 3-10 (17 en réserve) déc. 2014	16h15-17h45 Hall de gym CO	Auto-défense filles CO avec Mme Hélène Tessiot
Lundis 15 déc. 2014, 19 janv., 2-9 févr., 2-9 mars 2015	15h45-16h45 Ecole primaire d'Hauterive	Brain gym 5-6P Optimiser sa manière d'appr. avec Mme et M. Musy
Mardis 4-11 nov., 2-9 déc. 2014	20h00-22h00 Rossens (au-dessus de l'ancienne poste)	Comment aider son enfant à apprendre I (adultes) avec Mme Monique Foucart
Mardis 3-10-17-24 mars 2015	20h00-22h00 Rossens (au-dessus de l'ancienne poste)	Comment aider son enfant à apprendre II (adultes) avec Mme Monique Foucart

NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE POUR LA RENTREE

Par manque d'expérience et une perception parfois irréaliste du trafic, les enfants sont particulièrement vulnérables. En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre protégé à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences :

- ✓ Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble tout en attirant son attention sur les dangers potentiels ;
- ✓ Faites-le partir suffisamment tôt : se précipiter augmente les risques d'accident ;
- ✓ S'arrêter, regarder, écouter, attendre que les véhicules soient complètement arrêtés : c'est la méthode pour traverser !

Etre vu

De jour, comme de nuit, porter des vêtements clairs et contrastés permet d'être mieux repéré. Lorsque la luminosité baisse, il est de surcroît utile de s'équiper d'accessoires réfléchissants. Vous augmenterez ainsi de 100 mètres la distance à partir de laquelle on vous remarque. Un accident sur deux pourrait être évité si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir. Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac d'école,…) !

En voiture

Renoncez autant que possible à votre rôle de parents taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les autres écoliers.

- ✓ Asseyez les enfants de préférence à l'arrière ;
- ✓ Assurez-vous que tout le monde soit bien installé (ceinture, rehausseur, appuie-tête) ;
- ✓ Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues pour déposer ou reprendre votre enfant. Faites-le descendre ou monter du côté du trottoir. Contrôlez qu'il n'y ait personne autour du véhicule avant de repartir, idéalement en marche avant ;
- ✓ Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- ✓ Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

PARENTS, nous comptons sur vous :
NE NEGLIGEZ PAS LA SECURITE DE VOS ENFANTS !

Police Cantonale
Section éducation routière
026 / 305 20 30

CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015

Répartition par semaine

N°	lundi	vendredi	LU	MA	ME	JE	VE
35	25.08.14	29.08.14	**Fin des vacances d'été**				
36	01.09.14	05.09.14					
37	08.09.14	12.09.14					
38	15.09.14	19.09.14					
39	22.09.14	26.09.14					
40	29.09.14	03.10.14					
41	06.10.14	10.10.14					
42	13.10.14	17.10.14					
43	20.10.14	24.10.14	**Vacances d'automne**				
44	27.10.14	31.10.14					
45	03.11.14	07.11.14					
46	10.11.14	14.11.14					
47	17.11.14	21.11.14					
48	24.11.14	28.11.14					
49	01.12.14	05.12.14					
50	08.12.14	12.12.14	**8 décembre**				
51	15.12.14	19.12.14					
52	22.12.14	26.12.14	**Vacances de Noël**				
01	29.12.14	02.01.15					
02	05.01.15	09.01.15					
03	12.01.15	16.01.15					
04	19.01.15	23.01.15					
05	26.01.15	30.01.15					
06	02.02.15	06.02.15					
07	09.02.15	13.02.15					
08	16.02.15	20.02.15	**Vacances de Carnaval**				
09	23.02.15	27.02.15					
10	02.03.15	06.03.15					
11	09.03.15	13.03.15					
12	16.03.15	20.03.15					
13	23.03.15	27.03.15					
14	30.03.15	03.04.15					**Vendredi St**
15	06.04.15	10.04.15	**Vacances de Pâques**				
16	13.04.15	17.04.15					
17	20.04.15	24.04.15					
18	27.04.15	01.05.15					**1er mai**
19	04.05.15	08.05.15					
20	11.05.15	15.05.15				**Ascension**	
21	18.05.15	22.05.15					
22	25.05.15	29.05.15	**Pentecôte**				
23	01.06.15	05.06.15				**Fête-Dieu**	
24	08.06.15	12.06.15					
25	15.06.15	19.06.14					
26	22.06.15	26.06.15					
27	29.06.15	03.07.15					

La rentrée scolaire 2015-2016 se fera le JEUDI 27 août 2015

Les calendriers scolaires pour les années futures, sont disponibles sur le site : www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/**calendriers_scolaires**.htm

LA COMMISSION SCOLAIRE

ET

LE CORPS ENSEIGNANT

VOUS SOUHAITENT

UN BEL ETE !